

RAPPORT N°6

PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

Vu la présentation effectuée en bureau le 28/08/19 ;

Vu le comité de pilotage « stratégie habitat » PIG et OPAH-RU du 04/09/19 ;

Madame la Vice-présidente expose que la Communauté de communes s'est engagée dans la définition de sa stratégie « habitat ». Cela passe par différents dispositifs : un programme d'intérêt général (PIG) et une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de revitalisation urbaine (OPAH-RU).

Madame la Vice-présidente rappelle ce que le comité de pilotage du 04 septembre dernier a validé :

Programme d'intérêt général (PIG)

La communauté de communes reste dans le dispositif départemental : les 58 communes sont couvertes. ALF participe à hauteur de 20 000 € / an auprès du Département pour avoir une animation spécifique et allouée à son territoire (un ETP alloué à ALF). Les modalités précises de conventionnement et d'organisation du temps de travail sont à définir.

ALF attribue des aides complémentaires aux travaux financés par l'ANAH pour un montant de 5 % pour les propriétaires occupants. Il est envisagé que 377 logements puissent bénéficier de ces aides sur 5 ans. De plus, ALF prévoit d'attribuer des aides complémentaires sur des actions d'accompagnement (primo-accession, matériaux biosourcés et chaudières bois).

ALF alloue un budget global d'aides aux travaux de 332 950 € sur 5 ans. L'ANAH attribue, sur cette même période et pour ces dossiers, un montant prévisionnel de 2 019 750€.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de revitalisation urbaine (OPAH-RU)

Une OPAH-RU multisite est programmée sur 4 centres anciens, en fonction des validations communales : Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint Anthème.

165 dossiers sont prévus sur les 5 ans du programme, aidés par l'ANAH (montant total : plus d'1,5 M€), par les communes (430 000€ environ) et par ALF (555 400€ sur 5 ans).

ALF apporte des aides complémentaires à celles de l'ANAH, entre 5% et 15% du montant des travaux, et souhaite également apporter des aides complémentaires sur des actions d'accompagnement (sortie de vacance, primo accession, matériaux biosourcés, ravalement de façades, création d'espaces extérieurs et chaudières bois).

Pour le pilotage de ce programme, un agent d'ALF sera missionné (prorata non défini) comme chef de projet de l'OPAH-RU et un prestataire sera recruté pour assurer l'animation, et l'accompagnement des propriétaires. Le coût du prestataire est estimé à 457 500€ sur 5 ans, dont 175 000 € serait à la charge d'ALF et 282 500€ financé par l'ANAH.

Les données chiffrées pour l'OPAH sont susceptibles d'évoluer, la convention à conclure avec l'Etat notamment étant en cours de travail.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de valider la participation à hauteur de 20 000€/an auprès du département pour avoir une animation du PIG spécifique et allouée au territoire ALF, avec un agent à temps plein dédié ;
- de valider la participation d'ALF aux aides aux travaux dans le cadre du PIG, à hauteur de 5% pour le complément des aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants et, pour les dossiers de travaux concernés, un bonus de :
 - 3000 € pour une prime primo accession ;
 - 5 % pour l'utilisation de matériaux biosourcés ;
 - 5 % pour l'installation d'une chaudière bois (buche, granulés, plaquettes) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents liés au PIG et notamment la convention avec le Département ;
- de valider la mise en œuvre d'une OPAH-RU multisite sur les communes volontaires de Cunlhat, Arlanc, St Anthème et Ambert ;
- de préciser qu'une nouvelle délibération sera prise pour valider les termes de la convention permettant la mise en œuvre de l'OPAH-RU (données chiffrées et engagements réciproques).